



GENEVE - LAUSANNE

Newsletter
décembre 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous envoyer notre Newsletter de décembre 2019.

Rappel: démarches de fin d'année

La fin de l'année approchant, pour ne pas passer à côté de **déductions fiscales importantes**, n'oubliez pas de procéder à certaines démarches, notamment:

- Paiement de vos cotisations au **3ème pilier (maximum 2019 = CHF 6'826,00)**.
- Paiement de vos rachats LPP (certaines caisses fixent un **dernier délai au 15 décembre**). Depigest SA est à votre disposition pour procéder à des simulations fiscales avec calcul de l'impact des rachats LPP projetés.
- Pour les **frais médicaux** et les **frais d'entretien d'immeubles** notamment, **la date de la facture étant déterminante**, demande d'émission de factures auprès de vos médecins traitants et des entreprises qui sont intervenues sur votre propriété

Pour toutes questions à ce sujet: **022 787 07 70** ou admin@depigest.ch

Nouvelle publication disponible sur notre site internet www.depigest.ch: "Prévoyance professionnelle: comparaison entre la rente et le capital"

Nous vous invitons à consulter notre nouvelle publication "Prévoyance professionnelle: comparaison entre la rente et le capital", disponible [sous ce lien](#) ou directement sur notre site internet www.depigest.ch, onglet "**Publications**".

Extrait:

"A l'approche de la retraite, il est judicieux de planifier sa prévoyance et d'en connaître les impacts fiscaux. Bien que la question du 1er pilier (AVS) soit, en général, rapidement réglée, le choix entre la rente ou le capital en ce qui concerne le 2ème pilier peut se révéler crucial" (**...lire plus**).

Pour toutes questions et tous conseils à ce sujet: **022 787 07 70**, admin@depigest.ch ou formulaire de contact: pour [Genève](#) (et autres cantons) ou pour [Lausanne](#).

Augmentation du taux de cotisation à l'AVS dès le 1er janvier 2020

Lors de sa séance du 13 novembre 2019, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre au 1er janvier 2020 le relèvement du taux de cotisation à l'AVS de 0,3 point qui découle de l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) à cette même date.

Dès le 1er janvier 2020, les salariés et leurs employeurs verront la cotisation AVS/AI/APG passer de 10,25 % à 10,55 % (5,125 % à 5,275 % chacun). La cotisation AVS/AI/APG minimale des travailleurs indépendants passera de 5,196 % à 5,344 % et leur cotisation AVS/AI/APG maximale de 9,65 % à 9,95 %. Le taux de cotisation AVS/AI des personnes exerçant une activité lucrative qui adhèrent à l'assurance facultative passera de 9,8 % à 10,1 %.

En ce qui concerne les assurés sans activité lucrative, dans l'assurance obligatoire, la cotisation AVS/AI/APG minimale passera de 482 francs à 496 francs et la cotisation maximale de 24 100 francs à 24 800 francs. Dans l'assurance AVS/AI facultative, la cotisation minimale sera portée de 922 francs à 950 francs et la cotisation maximale de 23 050 francs à 23 750 francs (Source: www.admin.ch).

Pour toutes questions à ce sujet: **022 787 07 70** ou admin@depigest.ch

Genève: mise en place d'une nouvelle contribution cantonale à charge des employeurs dès le 1er janvier 2020

Dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises, le canton de Genève a modifié la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) afin d'augmenter la capacité d'accueil de la petite enfance. Il appartient ainsi aux caisses de compensation de prélever une contribution auprès des employeurs établis dans le canton de Genève. Cette contribution s'élève à **0.07% de la masse salariale soumise au prélèvement des contributions AF** (allocations familiales). **Cette charge est supportée entièrement par l'employeur** (Source: www.ocas.ch).

Pour toutes questions à ce sujet: **022 787 07 70** ou admin@depigest.ch

Depigest SA vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.

Genève, décembre 2019

Depigest sa Genève

Société fiduciaire
114, rue du Rhône
1204 Genève

T +41 (0)22 787 07 70
F +41 (0)22 786 41 91

Depigest sa Lausanne

Société fiduciaire
30, avenue du Léman
1005 Lausanne

T +41 (0)21 552 01 72
F +41 (0)22 786 41 91

Si vous n'êtes plus intéressé» [desinscription](#)